

## DYNAMIQUES DE LA PRESCRIPTION

### TERMINOLOGIE OFFICIELLE EN FRANCE, 1996-2015

**Danielle Candel**

CNRS, Histoire des théories linguistiques (UMR 7597), Paris, France

#### *Résumé*

Différents modes de prescription sont décelables dans les listes de termes recommandés dans le cadre du circuit de terminologie officielle en France, tel qu'il fonctionne depuis plus de vingt ans (suite au décret Juppé en 1996). Diverses dynamiques sont observées dans ces listes officielles, où sont proposées de précieuses remarques. Nombre de marques d'usage complètent les propositions. On évoque les sources possibles de ces modulations, les nuances induites par divers types de catégorisations et les applications possibles de ces changements avec leurs effets. On tente de considérer ces éléments de prescription officielle comme on le ferait dans le cadre d'une analyse combinée métalxicographique et terminologique.

#### *Mots-clés*

Terminologie institutionnelle, recommandations officielles, prescription en langue, métalangage prescriptiviste, variation

#### *Abstract*

Different modes of prescription are detectable in the lists of terms recommended within the framework of the official terminology process in France, as it has been operating for more than two decades, following the Juppé decree in 1996. Several dynamics are observed in these recommendations, which contain valuable remarks and numerous stylistic usage labels. This paper discusses the possible origins of these modulations, the nuances induced by various types of categorizations, and the possible applications of these changes along with their effects. It attempts to consider these elements of official prescription as within the framework of a combined metalxicographic and terminological analysis.

#### *Keywords*

Official terminology, official recommendations, prescription in language, prescriptivist metalanguage, variation

L'expérimentation et l'analyse critique de pratiques institutionnelles relatives au vocabulaire scientifique et technique, telles que la lexicographie générale, la lexicographie de spécialité et la terminologie officielle ou institutionnelle, permettent de les caractériser en fonction de leurs orientations plus ou moins descriptives ou prescriptives. Elles font émerger les centres d'intérêt suivants : la norme que l'on fait – ou que l'on veut faire – passer, les moyens plus ou moins explicites mis en œuvre pour ce faire, et enfin la manière dont le lecteur peut recevoir la norme. C'est à travers un double regard d'émetteur et de récepteur de la prescription, ou des différentes prescriptions, que l'on tentera de mettre en valeur quelques-uns de leurs aspects et de leurs représentations. Deux sous-ensembles d'un corpus de données relevant du

vocabulaire français de spécialité ont été passés au crible d'une même grille d'analyse : les listes de terminologie officielle parues au *Journal officiel de la République française (JO)* entre 1997 et 2006<sup>1</sup> et entre 2007 et 2015<sup>2</sup>.

On se demandera quels sont les outils de la prescription, sur quoi elle porte plus particulièrement et si l'on peut la mesurer afin de mieux l'évaluer dans son évolution temporelle. Des aspects du « dire de la prescription<sup>3</sup> » et de son image sont étudiés, de manière qualitative et quantitative, dans leur permanence ou dans leur variation, et dans leurs limites.

L'expertise linguistique auprès des commissions de terminologie dans le cadre officiel du « Processus d'enrichissement de la langue française<sup>4</sup> » actuel se veut, ne serait-ce que par principe, largement prescriptive. Cette activité se déroule dans différentes sphères d'expertise (spécialistes de sciences ou techniques, diplomates ou chimistes, non-linguistes ou linguistes, lexicographes généralistes ou terminologues...) et les points de vue conceptuels et les sensibilités qui la guident sont liés à l'expérience de chacun : l'analyse critique de la prescription doit tenir compte de ce fait pour l'étude de la genèse de la prescription.

C'est bien en portant un regard multiple sur le corpus retenu, formé à la pratique de l'analyse descriptive<sup>5</sup> comme à celle d'activités prescriptives<sup>6</sup>, que l'on distinguera quelques-uns des aspects de la prescription et de ses représentations, ce qui oriente vers ce « clivage » remis en cause entre description et prescription<sup>7</sup>.

Après un bref rappel sur les notions de norme et de prescription (1), nous évoquerons le processus prescriptiviste et le corpus analysé (2) pour nous arrêter plus particulièrement sur cinq éléments typologiques de la prescription (3), puis tenter d'établir des éléments de variation ou de stabilité de la prescription (4), avant de discuter un usage qui nous surprend souvent, celui de la mention de la faute que l'on cherche pourtant à éviter (5).

## 1 « NORME » ET « PRESCRIPTION »

La norme peut être envisagée comme une ligne de conduite théorique, liée à une prise de position sur les usages, alors que la prescription renvoie davantage à

1 2 déc. 1997 – 13 mai 2006. Consultation de la base de données (devenue FranceTerme) le 5 juillet 2007. Virginie Tombeux et Gaëlle Berjonneau, qui ont collaboré à nos travaux dans le cadre de contrats que nous avons avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF, ministère de la Culture), ont par ailleurs participé à la confection de notre base de données sur les prescriptions, nous les en remercions vivement.

2 22 juil. 2007 – 16 janv. 2015. Consultation de la base de données le 5 mai 2019.

3 Nous pensons ici au « dire de la norme » : Caron (2004).

4 Géré par la DGLFLF. Les « commissions » sont devenues « collèges » en 2015.

5 Nécessaire pour la genèse d'articles du dictionnaire de langue générale *Trésor de la langue française*, activité largement descriptive, ne faisant état en principe que d'usages dûment attestés.

6 Voir Candel (2016, 2017a et 2017b) ; Candel et Ledouble (2017) ; Candel et Kibbee (2018).

7 Voir Joseph (2004) ; Kibbee (2004a, 2004b et 2006).

l'activité, à une mise en pratique dirigée de la – ou d'une – norme; elle est également liée au moyen ainsi mis en œuvre, au média, au transmetteur, au prescripteur lui-même, groupe ou individu, à celui qui cherche à la faire appliquer. Les prescriptions sont les moyens de prescrire considérés dans leur variété<sup>8</sup>.

## 2 PROCESSUS PRESCRIPTIVISTE ET CORPUS ANALYSÉ

Les listes du *JO* impliquent une prescription « de statut<sup>9</sup> »: la langue française s'impose, tente d'aller à l'encontre de l'anglo-américain, et il s'agit de respecter la « nécessité » de la création d'un terme, sa « bonne formation » et sa « transparence »; ce faisant, les commissions de terminologie s'adonnent également à la prescription « de corpus ». Ainsi, 214 termes sont concernés pour les années 1997-2006 (13 %<sup>10</sup> des articles) et 208 pour les années 2007-2015 (10 %<sup>11</sup> des articles) (tableau 1)<sup>12</sup>.

TABLEAU 1

Taux de prescriptions dans le cadre de quelques domaines de spécialité (listes officielles 1997-2006 et 2007-2015)

Domaines traités <sup>13</sup>	Pourcentage de termes accompagnés d'indications prescriptives	
	1997-2006	2007-2015
1. Automobile	8 %	8 %
2. Pétrole	10 %	9,5 %
3. Télécommunications	25,5 %	25 %
4. Économie	14 %	16 %
5. Chimie	11 %	9 %
6. Ingénierie nucléaire	13 %	18 %
7. Informatique	16 %	12,5 %
8. Sciences et techniques spatiales	10 %	4,5 %

8 Voir Bédard et Maurais (1983).

9 À propos de « statut » et de « corpus », voir notamment les travaux de J.-M. Éloy, dont l'article dans le présent numéro.

10 12,45 %.

11 10,03 %.

12 Notons toutefois 4 occurrences d'attestations « par extension » à même la définition, rangées ici au nombre des « tolérances » – car, en l'occurrence, c'est ainsi qu'elles nous semblaient perçues lors des séances de travail pour la confection des définitions.

13 Les collèges de terminologie statuent par ailleurs sur le sort des termes « tous domaines ». D'autres fois, ils éprouvent le besoin de préciser que certains emplois sont spécifiques du « langage professionnel ». Il sera un jour nécessaire de définir ce que l'on entend exactement par de telles étiquettes – nous avons déjà eu l'occasion de signaler ce besoin, notamment pour la seconde de ces marques.

Les constats suivants s'imposent, relatifs aux deux périodes examinées :

- a. Les proportions de termes traités au moyen de marques prescriptives à travers ces deux périodes restent quasiment les mêmes pour trois domaines étudiés : l'automobile, le pétrole et les télécommunications. Les cas « extrêmes » demeurent inchangés : le taux de marques prescriptives le plus bas est relevé pour l'automobile, et les télécommunications témoignent du taux le plus élevé.
- b. Les écarts relevés en fonction des périodes étudiées s'équilibrent pour deux autres domaines : l'économie et la chimie.
- c. On note des écarts plus importants pour trois autres domaines : l'ingénierie nucléaire est devenue plus prescriptive et l'informatique l'est au contraire moins. L'écart le plus important entre les deux périodes analysées est celui qu'offrent les sciences et techniques spatiales<sup>14</sup>, devenues moins directement prescriptives.

C'est de ce dernier secteur, le spatial, que nous allons proposer quelques exemples, extraits du corpus 2007-2015.

Il peut ainsi s'agir de positions relativement explicites :

« On trouve aussi l'expression "illusion d'hypergravité", qui est déconseillée » (sous « illusion de surpesanteur »).

« Le terme "contre-mesure", employé en ce sens, est déconseillé » (sous « mesure préventive »).

« L'expression "propulsion cryogénique" est impropre » (sous « propulsion cryotechnique »).

« L'emploi en ce sens du terme "téléscience" est impropre » (sous « télé-expérience »).

Nombre de termes sont accompagnés de la marque métalinguistique « langage professionnel » déjà évoquée plus haut, et qui dénote le plus souvent une certaine réserve, cette dernière étant évoquée à mots couverts. C'est que l'usage du « langage professionnel » est restreint aux spécialistes recourant sans doute à un certain « jargon », qui n'est pas conseillé à tout un chacun :

« langage professionnel » (sous « timbrage »).

« On rencontre fréquemment, dans le langage professionnel, le terme "spatiocarte" » (sous « carte satellite »).

« on trouve aussi, dans le langage professionnel, les termes "instabilité basse fréquence" et "instabilité BF" » (sous « grondement »).

Nous nous sommes déjà exprimée sur le recours à cette marque, qui manque de transparence (tableau 2).

14 Étiquette de domaine devenue ultérieurement « spatiologie ».

TABLEAU 2  
Substantifs, adjectifs et verbes dans le corpus de prescriptions

Corpus de prescriptions	1997-2006	2007-2015
Occurrences de « langage professionnel »	50	108

La liste des articles présentant l'étiquette de domaine « langage professionnel » est la suivante :

- Termes en entrée directement suivis de cette marque :

*abusage, agression externe, agression interne, assistance-client, crédit de combustion, déception, dénox, désiox, droit irrévocable d'usage, échauffement direct de l'enceinte, enregistrement patch-clamp, essai censuré, essai tronqué, évènement initiateur, grand marchandage, inétanche, ligne de capital, livrable, mise à l'arrêt définitif, mutualisation interarmées, port d'éclatement, procédé DIAMEX, procédé PUREX, protéine tau, rupté, -e, sélection massale, service écosystémique, test captcha, timbrage, vibrations induites par vortex, vide-vite*

- Termes synonymes de l'entrée, ainsi marqués :

*ciblage de lésions locales dans les génomes, desserte par fibre de l'abonné, desserte par fibre de l'immeuble, extrusion par tirage, investissement en capital, microsysteme*

- Abréviations de l'entrée, marquées « langage professionnel » :

*circuit intégré développé pour un client*

Le recours à cette marque restrictive semble en expansion.

Une rapide et sélective synthèse de la prescription peut être proposée.

### 3 VERS UNE TYPOLOGIE DE L'EXPRESSION DE LA PRESCRIPTION

La typologie des prescriptions repérées, dans ses très grandes lignes, et pour s'en tenir à quelques exemples seulement, peut être résumée ainsi :

(a) Interdiction d'utiliser un terme, de le prononcer de telle manière, d'appliquer un terme différent au concept défini :

« "Flash-ball", marque déposée française, ou "flashball", ne doivent pas être employés » (arme de défense à balles souples / défense à balles souples, 2003).

(b) Obligation d'un certain usage :

« Le "pôle hospitalier" doit être distingué du "groupe hospitalier", qui désigne un ensemble d'établissements hospitaliers » (pôle hospitalier, 2008).

(c) Recommandation d'emploi ou de non-emploi d'un terme (pour un autre concept ou à la place d'un autre terme) :

« On utilise l'expression "avion-porteur", dans un sens plus large, pour désigner un avion permettant d'emporter une charge de grande dimension arrimée à l'extérieur » (avion-lanceur, 2005).

(d) Prescription indirecte ou implicite, par référence au groupe (positivement ou négativement), au registre de spécialité, au lieu, à la période, à la fréquence d'emploi :

« On trouve encore parfois le terme "ADN muet" » (ADN égoïste, 2012).

Ici, c'est une sorte de mise en garde discrète qui est exprimée, envers un terme d'usage ancien mais non encore périmé.

(e) Tolérance d'emploi, ouverture, acceptation :

« S'il n'existe qu'un seul sujet de désaccord, on peut aussi parler de "pomme de discorde" » (point de clivage, 2012).

Un tel ensemble de distinctions typologiques incite à proposer une « mesure » de la prescription, et nous en avons donné des éléments au paragraphe précédent. Mais les comparaisons de corpus, ou de tranches chronologiques dans les corpus, sont délicates à établir car, de décennie en décennie, les auteurs des recommandations ont pu changer, leurs pratiques et principes d'analyse ont pu évoluer, tout comme leur métalangage. Nous avons néanmoins cherché à suivre un cap dans cette traque de la terminologie prescriptiviste.

Le métalangage prescriptiviste est riche, qui atteste généreusement ou, au contraire, exprime la plus grande réserve. Nous relevons notamment :

*on trouve aussi, on rencontre fréquemment*

Ces formules sont elles-mêmes accompagnées de modulations, telles les suivantes : *qui n'est pas recommandé, qui est déconseillé, est obsolète, est impropre, ne doit pas être employé, ne doit pas être utilisé, est à proscrire, ne doit pas être confondu avec, doit être distingué de, est préféré à, souvent employé pour désigner*

À leur tour, ces modulations se déclinent sous diverses formes. D'autres formules, qui peuvent aussi être modulées de diverses manières, introduisent une simple information :

*par extension, on trouve aussi, on parle également de, on peut aussi parler de, on peut dire aussi, l'expression (...) recouvre plus largement, on parle plutôt de, désignait à l'origine*

#### 4 VERS L'ÉMERGENCE DE VARIANTES ET D'INVARIANTS DANS LE PROCESSUS PRESCRIPTIVISTE

##### 4.1 Catégorie du discours des termes étudiés

Si la première tranche du *JO* laisse la place à 91,5 % de substantifs, on constate que l'attestation d'adjectifs et de verbes est en recul (tableau 3).

TABLEAU 3  
Substantifs, adjectifs et verbes dans le corpus de prescriptions

Corpus de prescriptions	1997-2006	2007-2015
Substantifs	91,5 %	97 %
Adjectifs	6 %	2 %
Verbes	2 %	1 %

Même si la terminologie atteste, en principe, surtout des substantifs, on peut regretter l'absence grandissante de verbes et d'adjectifs dans les données étudiées.

##### 4.2 Faits de langue et d'usage soulignés

Les listes expriment des remarques prescriptives notamment sur les usages jugés impropres et sur les termes présentant de possibles sources de confusion (tableau 4).

TABLEAU 4  
Proportion des faits de langue et d'usage par rapport au nombre de prescriptions relevées

Corpus de prescriptions	1997-2006	2007-2015
Impropriété	11 %	1 %
Confusion/Paronymie	6 %	2 %

Le groupe des impropriétés domine dans la première tranche chronologique. Précisons que, si certaines prescriptions sont exposées avec une argumentation claire et constructive, d'autres sont mises en œuvre plus péremptoirement, comme dans les cas présentés par une formule telle que « l'emploi de (...) est impropre » sans autre forme d'explication.

### 4.3 Types de prescriptions

Nous rappelons ici deux groupes de prescriptions.

#### 4.3.1 L'interdiction et l'obligation

Il s'agit de marques de l'interdiction ou de l'obligation d'usage d'un terme dans tel ou tel sens, dans des conditions très diverses (tableau 5).

TABLEAU 5

Proportion des occurrences d'interdiction ou d'obligation d'emploi par rapport au nombre de prescriptions relevées

Corpus de prescriptions	1997-2006	2007-2015
Interdiction	13 %	24 %
Obligation d'emploi	11 %	2 %

Les mises en garde explicites contre certains usages sont devenues plus fréquentes, alors que les incitations à recourir à tel ou tel terme dans des conditions déterminées ont, au contraire, largement diminué.

#### 4.3.2 La recommandation, la prescription indirecte et la tolérance

La catégorie de la prescription indirecte est la plus difficile à détecter car la moins explicite, mais elle constitue un groupe nombreux. Ainsi, ce que nous appelons volontiers les « tolérances d'expression » marque une ouverture et témoigne en quelque sorte d'un esprit de conciliation. Les formes effectivement en usage y sont citées, au sein d'une recommandation certes, mais pour les accueillir, les tolérer, les agréer. Il semble que la prescription la plus radicale, celle des « interdictions », soit modulée par une attitude d'ouverture, d'accueil, qui se rapproche finalement d'une prise de position descriptive.

### 4.4 Éléments de mesure de l'évolution

L'étude du corpus étalée sur deux dizaines d'années offre d'utiles conclusions. Voici un exemple : après un pic noté en 2000, suivi d'une grande chute, on constate en 2005 et 2006 un fort taux prescriptif, caractérisé par une nette progression. Ainsi, en 2006 et en 5 ans, le pourcentage de prescriptions explicites a doublé.

## 5 UN MALENTENDU DANS LA PRESCRIPTION ?

### OU QUAND LA PROSCRIPTION MET EN VALEUR LA FAUTE

Un contrôle de l'usage effectif des recommandations officielles a été réalisé en 2001<sup>15</sup> pour le vocabulaire de l'internet : nous cherchions à faire ressortir les

15 Voir Candel (2002).



résultats des prescriptions au moyen de dix corpus de contrôle. En conclusion, nous notons, dans les usages des recommandations officielles, un nombre égal de succès et d'échecs. Et le public consulté remarquait et raillait la prescription à travers certains de ces échecs précisément. Voici un exemple : pour « courrier électronique », les usagers prônent l'emploi d'un substantif « mél. » qu'ils croient officiel, tout en ayant lu la précision « "Mél." ne doit pas être employé comme substantif » : ce non-substantif, proscrit, est pris en toute bonne foi pour le substantif officiel — or il s'agit ici d'un malentendu, la signalisation de la faute est mal interprétée car on a, à cet endroit, cherché à prescrire en décrivant l'usage fautif.

## 6 CONCLUSION : VARIANTES ET INVARIANTS DANS LE DIRE DE LA PRESCRIPTION

Dans les éléments du corpus balayé, le recours aux prescriptions explicites (obligations d'usage ou interdictions) est usuel et il se perpétue ; il concerne surtout les substantifs. On interdit et l'on recommande, mais finalement, on truffe les consignes de remarques conciliantes et d'ouvertures vers les usages observés ; les prescriptions et proscriptions ne se font pas sans un détour par les descriptions des usages attestés. Nous avons remarqué par ailleurs que cette confusion entre prescription et description passe aussi par l'exercice didactique (ou anti-didactique) de la citation de la faute et donc de la description de l'usage, et ce, afin de mieux proscrire. Dans l'ensemble, on reste admiratif devant la variété des éléments d'analyse offerts par la base de données FranceTerme. Rien d'étonnant finalement, si l'on se rappelle que la richesse du secteur évoqué fait de cette ressource le précieux témoignage d'une activité originale, au cours de laquelle interagissent plusieurs centaines de personnes, aux spécialités, aux intérêts et aux connaissances de natures diverses, mais toujours dans une dynamique naturellement très riche.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bédard, Édith et Maurais, Jacques (éd.), 1983. *La norme linguistique*, Québec/Paris, Conseil de la langue française/Le Robert.
- Candel, Danielle, 2002. *Le vocabulaire de l'informatique et de l'internet, Rapport de synthèse présenté à la DGLF*, Paris, CNRS.
- 2016. « Les notions de néologisme et de néonyme dans les travaux des commissions officielles de terminologie en France (1997-2014) », dans Jacquet-Pfau Christine et Sablayrolles Jean-François (éd.), *La fabrique des mots français, Actes du Colloque de Cerisy 2015*, Limoges, Éd. Lambert-Lucas, 69-84.
- 2017a. « Expert, profane : quels rôles en terminologie officielle ? », dans Handler Peter, Kaindl Klaus et Wochele Holger (éd.), *Ceci n'est pas une festschrift, Texte zur Angewandten und Romanistischen Sprachwissenschaft für Martin Stegu*, Berlin, Logos, 161-172.
- 2017b. « Note sur la néologie en terminologie officielle en France. Le rôle des experts des domaines (1997-2017) », *Neologica* 11, 139-152.

- et Kibbee, Douglas A. (éd.), 2018. *Études de linguistique appliquée* 191 (« La prescription linguistique. Applications et réactions »).
- et Ledouble, Hélène (éd.), 2017. *Cahiers de lexicologie* 110/1 (« Les normes linguistiques et terminologiques : conflits d'usages »).
- Caron, Philippe, 2004. « Le dire de la norme des Observations & Décisions de l'Académie Française aux Remarques de l'Académie Française sur le Quinte-Curce de Vaugelas : de la représentation à l'effacement du débat sur l'acceptabilité », *Les remarqueurs sur la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, PUR, 125-135.
- Joseph, John E., 2004. *Language and identity. National, ethnic, religious*, Palgrave, Macmillan.
- Kibbee, Douglas A., 2004a. « The boundaries of nature in the discipline of linguistics », *Language sciences* 26, 301-311.
- 2004b. « Sans prescription il n'y a pas de langue », Communication à la journée scientifique de HTL « Histoire des prescriptions en langue », CNRS, 15 mai 2004.
- 2006. « Les modes d'institution des langues et des faits linguistiques », Communication à la Biennale HTL, Porquerolles, 28 août – 1<sup>er</sup> sept. 2006.